

## Glossaire du site Web du Point de contact national des soins de santé transfrontaliers de la Belgique

Terme en FR	Explication en FR
<b>acte médical</b>	service fourni par un dispensateur de soins en vue de promouvoir, de déterminer, de conserver, de restaurer ou d'améliorer l'état de santé du patient ou de l'accompagner en fin de vie
<b>agrément</b>	sorte de label indiquant qu'une personne ou une instance satisfait à certaines normes/à certains critères
<b>centres de soins de jour pour personnes âgées</b>	centres accueillant en journée des personnes âgées de 60 ans au moins à autonomie réduite
<b>déclaration de volonté en matière d'euthanasie</b>	déclaration de volonté écrite d'une personne qui, au cas où elle serait incapable d'exprimer sa volonté, souhaite qu'un médecin pratique l'euthanasie selon les conditions prévues par la loi
<b>deuxième avis</b>	recueil de l'avis d'un deuxième expert pour le comparer à l'avis d'un premier expert (p.ex. médecin généraliste, dentiste ou pharmacien)
<b>Directive européenne 2011/24/UE</b>	DIRECTIVE 2011/24/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers
<b>dispensateur de soins</b>	toute personne physique ou morale ou toute autre entité agréée qui dispense légalement des soins de santé
<b>équipe mobile de soins palliatifs</b>	(aussi: équipes palliatives de soutien) équipe multidisciplinaire venant appuyer le personnel des différents services où séjourne le patient palliatif
<b>établissements de soins de santé</b>	établissement ou services agréés pour fournir certaines prestations de soins
<b>faute professionnelle</b>	faute commise dans l'exercice d'une profession des soins de santé
<b>fonction hospitalière</b>	fonction au sein d'un hôpital qui accomplit des activités pour l'ensemble de l'hôpital, comme la distribution de médicaments, les soins intensifs, l'hospitalisation de jour, l'approvisionnement en sang et les soins d'urgence
<b>hôpital</b>	établissement de soins qui offre des soins de santé
<b>hôpital général</b>	hôpital (non psychiatrique) où peuvent être admis des patients pendant la phase aiguë d'un processus de maladie, et cela pour une large gamme de pathologies
<b>hôpital privé</b>	hôpital géré par une personne morale de droit privé
<b>hôpital public</b>	hôpital géré par une personne morale de droit public
<b>hôpitaux catégoriels</b>	hôpitaux spécialisés, et généralement plus petits, offrant des soins spécifiques à un groupe cible restreint. Il s'agit p. ex. des hôpitaux axés sur la réadaptation, combinée ou non avec les soins aux personnes âgées.
<b>hôpitaux psychiatriques</b>	hôpitaux qui se consacrent exclusivement à l'offre de soins à des patients nécessitant des soins psychiatriques
<b>imagerie médicale</b>	nom collectif pour différentes techniques permettant de visualiser l'intérieur du corps (telles que radiographie, IRM, scanner CT), que les médecins utilisent pour poser un diagnostic, détecter précocement une maladie et en assurer un suivi, soutenir une intervention médicale et évaluer un traitement.
<b>INAMI</b>	Institut national d'assurance maladie-invalidité
<b>indemnisation</b>	indemnité en compensation du dommage subi
<b>initiative d'habitation protégée (IHP)</b>	Une initiative d'habitation protégée (IHP) accompagne les personnes souffrant de problèmes psychiques qui ne nécessitent pas un séjour permanent en hôpital psychiatrique. Une IHP leur offre une forme d'habitat où ils peuvent se faire accompagner (habitat individuel ou en groupe).
<b>liaison externe gériatrique</b>	fonction au sein du programme de soins gériatrie qui établit le lien entre l'hôpital et les soins au patient à domicile (médecins généralistes, MRS, services de soins à domicile, centres de soins de jour)
<b>liaison interne gériatrique</b>	fonction au sein du programme de soins gériatrie dont le but est d'offrir une approche gériatrique complémentaire au patient gériatrique qui ne séjourne pas dans un service de gériatrie
<b>loi relative aux hôpitaux</b>	loi relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008 (ou encore: loi coordonnée sur les hôpitaux et d'autres établissements de soins)

<b>maison de repos pour personnes âgées (MRPA)</b>	centre de soins résidentiels offrant un hébergement collectif aux personnes âgées; les résidents peuvent aussi y bénéficier en tout ou en partie d'une aide familiale ou ménagère
<b>maisons de soins psychiatriques (MSP)</b>	établissement de soins qui offre des soins psychiatriques et un accompagnement à des personnes souffrant de troubles psychiques stabilisés de longue durée ou d'un handicap mental
<b>médecin</b>	médecin, docteur en médecine, chirurgie et accouchements (maintenant devenu 'Master en Médecine')
<b>médecin spécialiste</b>	médecin qui obtient un diplôme et un agrément supplémentaires en médecine spécialisée (p. ex. pédiatrie ou oncologie)
<b>médiation</b>	Un médiateur spécialisé indépendant aide à concilier les parties.
<b>maison de repos et de soins (MRS)</b>	centre de soins résidentiels offrant des places pour les personnes âgées fortement dépendantes, où celles-ci peuvent bénéficier de soins intensifs
<b>multidisciplinaire</b>	collaboration entre différentes professions/disciplines des soins de santé (p. ex. un médecin, un infirmier et un kinésithérapeute)
<b>nomenclature (des prestations de santé)</b>	Liste codée des prestations de santé remboursées (en tout ou en partie) par l'assurance obligatoire soins de santé
<b>normes d'agrément</b>	normes auxquelles un(e) établissement/ service/ fonction/ programme de soins doit répondre pour être agréé(e) par l'autorité
<b>numéro de visa</b>	numéro individuel d'enregistrement du diplôme donnant accès à l'exercice de la profession
<b>pharmacie clinique</b>	actes dans le domaine des soins pharmaceutiques des pharmaciens hospitaliers associés à tous les prestataires de soins concernés pour l'optimisation de la thérapie médicamenteuse et de la sécurité des soins
<b>pluridisciplinaire</b>	cf. multidisciplinaire
<b>praticien professionnel</b>	individu qui exerce une profession des soins de santé
<b>pratiques non conventionnelles</b>	nom collectif des 4 pratiques suivantes: acupuncture, homéopathie, ostéopathie et chiropraxie
<b>prestataire de soins individuel</b>	personne agréée pour fournir certaines prestations de soins (qui dispense des soins de santé)
<b>prestation de soins</b>	la dispensation de soins (médicaux, paramédicaux et autres)
<b>profession des soins de santé</b>	profession agréée où le praticien professionnel a suivi une formation en vue de fournir certains services de soins de santé au patient
<b>profil gériatrique</b>	personnes âgées ( $\geq 75$ ans) nécessitant une évaluation gériatrique et un planning de soins spécialisés
<b>programme de soins</b>	prise en charge systématique du traitement et des soins pour un groupe de patients ou une pathologie spécifiques
<b>qualification professionnelle particulière</b>	compétence que l'on ne peut invoquer qu'après avoir été agréé à cette fin par l'autorité
<b>service hospitalier</b>	service d'un hôpital où séjournent des patients présentant une caractéristique commune, telle que les soins nécessaires (p. ex. médecine - chirurgie - obstétrique - réadaptation), l'âge (p. ex. enfant-adulte) ou la maladie (p. ex. psychiatrique ou non)
<b>service hospitalier psychiatrique</b>	service d'un hôpital offrant des soins psychiatriques
<b>service G</b>	service de gériatrie agréé
<b>service Sp</b>	service pour maladies chroniques avec traitement spécialisé et réadaptation
<b>services de santé mentale</b>	Un service de santé mentale (SSM) offre une aide à des personnes souffrant de problèmes psychiques. L'aide est fournie lors de consultations, il n'y a ni admission ni séjour.
<b>services médico-techniques</b>	services hospitaliers dotés d'appareils très spécialisés comme un scanner CT, un appareil de radiographie, un scanner PET, des appareils de radiothérapie
<b>soins ambulatoires</b>	soins permettant au patient de rester dans sa maison ou dans son milieu de vie, sans admission dans un établissement de soins de santé; le patient se rend lui-même chez le dispensateur de soins ou le prestataire de soins individuel se rend chez le patient
<b>soins intensifs</b>	appelés aussi "intensive care" (IC), il s'agit d'un domaine de la médecine qui est spécialisé dans le traitement de patients souffrant de maladies aiguës à risque mortel

<b>soins palliatifs</b>	soins en fin de vie
<b>soins spécialisés</b>	soins fournis par un médecin spécialiste, ou un dispensateur de soins compétent à cet effet
<b>soins transmuraux</b>	combinaison de soins dans les murs de l'établissement avec des soins en dehors, en collaboration avec les différents prestataires de soins concernés et en fonction des besoins du patient
<b>statut d'agrément</b>	statut de l'agrément (agrée ou non)
<b>titre professionnel</b>	titre que l'on ne peut utiliser qu'après avoir été agréé à cette fin par l'autorité
<b>tomographe à résonance magnétique (RMN)</b>	appareil utilisant la résonance magnétique (ou imagerie par résonance magnétique - IRM), une technique de radiologie permettant de visualiser l'intérieur du corps au moyen d'un champ magnétique puissant et d'ondes radio
<b>unité palliative</b>	service distinct de soins palliatifs, existant dans certains hôpitaux